

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.179

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MELLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'A.P.A.G.E.S.M.S

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 616,00 EUR. à l'A.P.A.G.E.S.M.S .

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 05 Décembre 2002,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 1.616,00 EUR. à l'A.P.A.G.E.S.M.S, Ferme de MAGNE - 17250 STE GEMME au titre du voilier "Très Royan".
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574.520 du budget de l'exercice 2002 (D.M. N°05/2002)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 décembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS